

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-04 du 1^{er} février 2010 portant nomination au groupe de travail « mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale dans les infections respiratoires basses de l'adulte » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030048S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2010-03 du 1^{er} février 2010 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail « mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale dans les infections respiratoires basses de l'adulte »,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail « mise au point sur l'antibiothérapie par voie générale dans les infections respiratoires basses de l'adulte » :

M. CAVALLO (Jean-Didier) ;
M. CHIDIAC (Christian) ;
Mme GALPERINE (Tatiana-Katérina) ;
M. MAYAUD (Charles-Yves) ;
M. PERRONNE (Christian) ;
M. PETITPRETZ (Patrick) ;
Mme VARON (Emmanuelle).

Article 2

M. CHIDIAC (Christian) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT